

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Création d'un emploi saisonnier à l'abbaye

Compte tenu d'un besoin ponctuel pour le fonctionnement des services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximum de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, conformément à l'article 3-2° de la loi n° 84-653 du 26 janvier 1984 modifiée
- À l'Abbaye royale, au grade d'adjoint du patrimoine, du 15 juin 2026 au 6 septembre 2026, pour une durée hebdomadaire de 26 heures 30.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelynne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Bilan des cessions et acquisitions du budget « commune »

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « commune » 2025, comme suit :

• Cessions

Nom acquéreurs	Références parcelles	Montants
GFA Les Champs de la Cigogne	ZC 33, Champ Martin	21 775,25 €
BERNARD Loïc	AC 126, Les Ombrails	719,00 €
GAUTIER Jean-Michel	ZC 17, Les Civières, ZC 45 Le Treuil, ZH 69, Boudevert, 344 ZA 42, Coutebut	12 849,00 €
CIN Carrosserie Industrielle	3 bennes	5 000,00 €
POUPARD Guillaume	Camion benne Ford Transit	5 500,00 €
BIODIVERSITRAIT	Corbillard à cheval	1 000,00 €
Commune de Valdelaume	Décorations de Noël	840,00 €
L'ARBORETUM	Tunnel de 8x20m	2 000,00 €
MAGNERON Damien	Tivoli	200,00 €
MOREAU David automobile	Remorque	200,00 €

• Acquisition

Nom vendeurs	Références parcelles - Objet	Montants
AUGEREAU Bertrand	AE 21, 22, 23, 24, 25, 26, 50, 113, 115, 117, Vallée de la Belle	7 800,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Bilan des cessions du budget « lotissement des Poètes »

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit le bilan des cessions réalisées sur le budget « lotissement des Poètes » 2025, comme suit :

• Cessions

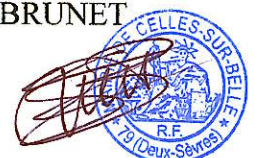
Nom acquéreurs	Références parcelles - Objet	Montants TTC
DUBERNET Nicolas	AV 523, lot 12, 20 rue Paul Verlaine	33 930 €
YVON Géraldine	AV 513, lot 2, 3 rue Arthur Rimbaud	34 840 €
FAUCHER-JUBARD Cécile	AV 527, lot 16, Rue Paul Verlaine	28 655 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BRUNET Sylvie, BERTHONNEAU Frédéric, BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina,
CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget commune

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-31,

Selon l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu la délibération n°9 du 3 décembre 2025, décidant la production en 2026 d'un compte financier unique sur l'exercice 2025 des budgets de la commune, se substituant aux « comptes administratifs » et aux « comptes de gestion »,

Vu les échanges de données entre la trésorerie et la collectivité, afin de s'assurer que les éléments comptabilisés de part et d'autre sont exactement similaires,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget « commune » détaillé présenté aux membres du Conseil municipal,

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de 2025 ont été exposées au Conseil municipal, le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a alors siégé sous la présidence de Christian PICARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget « commune » 2025, comme suit :

RESULTAT EXERCICE 2025

A – Fonctionnement	
a- Réalisations	
Dépenses	3 622 282,29 €
Recettes	3 983 692,25 €
Excédent de l'exercice	361 409,96 €
Excédent reporté	517 681,92 €
Résultat cumulé	879 091,88 €

B – Investissement	
a- Réalisations	
Dépenses	1 326 190,16 €
Recettes	1 683 189,00 €
Excédent de l'exercice	356 998,84 €
Déficit reporté	-622 239,02 €
Solde réalisations	-265 240,18 €
b- Restes à réaliser	
Dépenses	143 408,33 €
Recettes	158 987,94 €
Solde restes à réaliser	15 579,61 €
Résultat cumulé	-249 660,57 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
 Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
 Chantal GADEAU

Le Président de la séance
 Christian PICARD





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHÉ Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BRUNET Sylvie, BERTHONNEAU Frédéric, BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina,
CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget gendarmerie

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-31,

Selon l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu la délibération n°9 du 3 décembre 2025, décidant la production en 2026 d'un compte financier unique sur l'exercice 2025 des budgets de la commune, se substituant aux « comptes administratifs » et aux « comptes de gestion »,

Vu les échanges de données entre la trésorerie et la collectivité, afin de s'assurer que les éléments comptabilisés de part et d'autre sont exactement similaires,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget « gendarmerie » détaillé présenté aux membres du Conseil municipal,

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de 2025 ont été exposées au Conseil municipal, le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a alors siégé sous la présidence de Christian PICARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget « gendarmerie » 2025, comme suit :

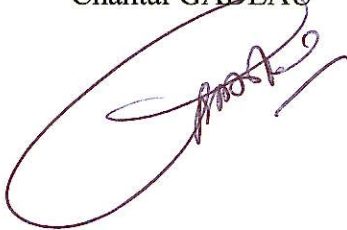
RESULTAT EXERCICE 2025

A – Fonctionnement	
a- Réalisations	
Dépenses	64 617,63 €
Recettes	123 829,08 €
Excédent de l'exercice	59 211,45 €
Excédent reporté	47 938,68 €
Résultat cumulé	107 150,13 €

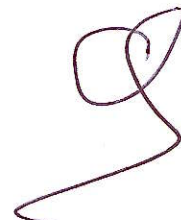
B – Investissement	
a- Réalisations	
Dépenses	63 340,04 €
Recettes	60 211,10 €
Déficit de l'exercice	-3 128,94 €
Déficit reporté	-60 165,75€
Solde réalisations	-63 294,69 €
b- Reste à réaliser	
Dépenses	0
Recettes	0
Solde restes à réaliser	0
Résultat cumulé	-63 294,69 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Président de la séance
Christian PICARD




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 18

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BRUNET Sylvie, BERTHONNEAU Frédéric, BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina,
CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget lotissement des Poètes

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-31,

Selon l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu la délibération n°9 du 3 décembre 2025, décidant la production en 2026 d'un compte financier unique sur l'exercice 2025 des budgets de la commune, se substituant aux « comptes administratifs » et aux « comptes de gestion »,

Vu les échanges de données entre la trésorerie et la collectivité, afin de s'assurer que les éléments comptabilisés de part et d'autre sont exactement similaires,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget « lotissement des Poètes » détaillé présenté aux membres du Conseil municipal,

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de 2025 ont été exposées au Conseil municipal, le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a alors siégé sous la présidence de Christian PICARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget « lotissement des Poètes » 2025, comme suit :

RESULTAT EXERCICE 2025

A – Fonctionnement	
a- Réalisations	
Dépenses	399 456,16 €
Recettes	433 712,50 €
Excédent de l'exercice	34 256,34 €
Excédent reporté	114 414,12 €
Résultat cumulé	148 670,46 €

B – Investissement	
a- Réalisations	
Dépenses	352 525,00 €
Recettes	268 025,07 €
Déficit de l'exercice	-84 499,93 €
Déficit reporté	-42 684,54 €
Solde réalisations	-127 184,47 €
b- Reste à réaliser	
Dépenses	0
Recettes	0
Solde restes à réaliser	0
Résultat cumulé	-127 184,47 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Président de la séance
Christian PICARD




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget « commune »

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 879 091,88 €

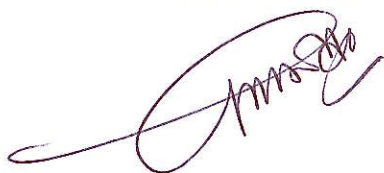
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : déficit investissement reporté	-622 239,02 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2025.....	356 998,84 €
Résultat définitif : Déficit d'investissement	-265 240,18 €
Restes à réaliser d'investissement : dépenses	143 408,33€
Restes à réaliser d'investissement : recettes	158 987,94 €
Solde RAR	15 579,61 €
Résultat cumulé d'investissement	-249 660,57 €
Affectation en réserves (compte 1068)	250 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	629 091,88 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget « gendarmerie »

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 107 150,13 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : déficit investissement reporté	- 60 165,75 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2025.....	- 3 128,94 €
Résultat définitif : Déficit d'investissement	- 63 294,69 €
Restes à réaliser d'investissement : dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement : recettes	0,00 €
Solde RAR	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	- 63 294,69 €
Affectation en réserves (compte 1068)	63 295,00 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	43 855,13 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Droits à la formation des élus municipaux

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Alors que les organismes de formation doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que les élus qui ont la qualité de salarié peuvent solliciter de la part de leur employeur un congé spécifique pour pouvoir bénéficier de ces actions de formation.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée cette année à la formation des nouveaux élus suite aux élections municipales de mars 2026.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus soit un montant de 2 415 €.

Article 2 : décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet à l'article 65315.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Vote du taux des taxes

Madame le Maire rappelle que depuis 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement sur les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale. La taxe est ainsi renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS).

Pour l'année 2026, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux « cible » de 2025 :

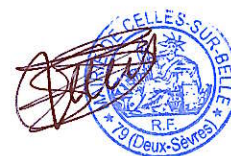
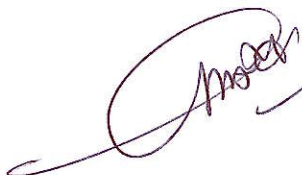
-	taxe d'habitation des résidences secondaires	13,80 %
-	taxe foncière sur les propriétés bâties	37,88 %
-	taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,33%.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Subvention au C.C.A.S de Celles-sur-Belle

Les recettes du budget C.C.A.S. sont assurées par le versement d'une subvention du budget de la commune au budget C.C.A.S.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 22 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3 voix (Léon-Henri A., Cousin S., Bretonnier P.),

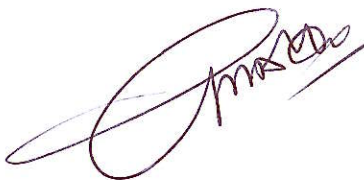
- Fixe la subvention verser au C.C.A.S. de Celles-sur-Belle à un montant de 20 000 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Convention festivals

La commune accueille depuis plusieurs années des festivals et académies de musique dans l'Abbaye Royale et l'abbatiale durant l'été.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

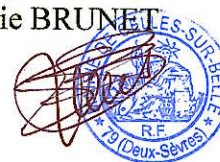
- Décide de renouveler ces animations en 2026 et de conclure avec chaque association une convention en pièce jointe à la présente délibération,
- Fixe le plafond de la subvention pour chaque association pour l'année 2026 comme suit :
 - ▶ ARTENETRA..... 11 600 €
 - ▶ POSELLIS 7 500 €
 - ▶ MENSA SONORA 7 500 €
- Valide la charte des festivals et académies en pièce jointe à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces festivals et académies.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECROn Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Subventions de fonctionnement des associations

La commission «vie associative et animation» propose d'accorder les subventions ci-après aux associations.

Concernant les subventions de fonctionnement, les critères d'attribution sont :

- 3 catégories : sports, loisirs, culture
- Part fixe : 100 €
- 1€ par adhérent pour les catégories loisirs et culture,
- 5€ par adhérent majeur pour la catégorie sports,
- 20 € par adhérent de – 18 ans pour la catégorie sports.
- 1 200 € par équipe en catégorie régionale.

Au vu du tableau et des critères et sous réserve de la remise de l'ensemble des pièces demandées, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant des subventions accordées aux associations comme détaillé dans le tableau ci-après,
- Prévoit le financement sur le budget 2026 à l'article 65748,
- Précise que les frais de déplacements et de formations des associations sont prévus à l'article 62878 du budget.

.../...

	Associations	Subventions de fonctionnement accordées
SPORTS	Dojo Sud Deux Sèvres	2 045 €
	ESCV	9 215 €
	Octopus cellois	435 €
	Celles-Melle pétanque	250 €
	Tennis Club de Celles-sur-Belle	555 €
	Twirling Celles sur Belle	1 555 €
	Badminton Line Cellois	325 €
LOISIRS	Agriculture en miniature	118 €
	3AM79	170 €
	ACCA Celles-sur-Belle	125 €
	Les Amis de la Belle	137 €
	Les Amis de l'Orgue	136 €
	Celles 'Form GV	205 €
	Chorale à travers chants	141 €
	Classic Moto Cellois	152 €
	Club d'éducation et sports canin du Cellois	150 €
	Cyclotourisme Cellois	125 €
	Fanfare Alouette	107 €
	L'Outil en main	151 €
	Palet Social Club	129 €
	Les Randonneurs Cellois	201 €
CUL. TURE	Ciné Vidéo Cellois	114 €
	Les Films du Pod	104 €
	TOTAL	16 645 €
	Subventions avec conventions	38 200 €
	Subventions festivals	26 600 €
	Subvention SPA pour stérilisation chats	550 €
	Subvention Fondation du Patrimoine	1 315 €
	Provision pour subventions exceptionnelles	3 690 €
	TOTAL article 65748	87 000 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Subvention au comité des fêtes

La commission «vie associative et animation» propose de confier au comité des fêtes l'organisation de la fête de la musique 2026 qui aura lieu le 20 juin et de lui verser, en contrepartie, une aide financière de 1 500 €.

L'association serait en charge :

- De retenir les groupes musicaux pour cette fête,
- De prendre en charge les repas des musiciens,
- De s'occuper des animations pouvant se tenir lors de cette fêtes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier au comité des fêtes l'organisation de la fête de la musique le 20 juin 2026,
- Décide de verser au comité des fêtes une aide financière pour l'organisation de cette manifestation d'un montant de 1 500 € versé en deux fois : 50% avant la manifestation et 50% après,
- Autorise le Maire à signer une convention avec le comité des fêtes,
- Prévoit le financement sur le budget 2026 à l'article 65748,

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECROn Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Vote du budget « commune » 2026

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026,

Vu l'avis de la commission des finances du 4 février 2026,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 21 voix - CONTRE : 1 voix (Bédon C.) - ABSTENTION : 3 voix (Léon-Henri A., Cousin S., Bretonnier P.) :

- APPROUVE le budget primitif 2026 « commune » tel que décrit dans le document annexé et conformément aux montants suivants :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :	
Dépenses.....	4 150 750,88 €
Recettes	4 150 750,88 €
Section d'investissement :	
Dépenses (dont restes à réaliser de 143 408,33 €)	3 129 808,94 €
Recettes (dont restes à réaliser de 143 408,33 €)	3 129 808,94 €
Total du budget	7 280 559,82 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 16 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Vote du budget « gendarmerie » 2026

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026,
Vu l'avis de la commission des finances du 4 février 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026,

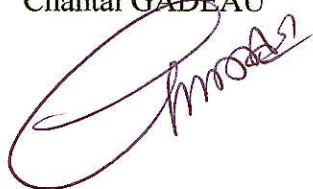
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2026 « gendarmerie » tel que décrit dans le document annexé et conformément aux montants suivants :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :	
Dépenses.....	170 355,00 €
Recettes	170 355,00 €
Section d'investissement :	
Dépenses	140 294,69 €
Recettes	140 294,69 €
Total du budget	310 649,69 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 17 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Vote du budget « lotissement des Poètes » 2026

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026,
Vu l'avis de la commission des finances du 4 février 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2026 « lotissement des Poètes » tel que décrit dans le document annexé et conformément aux montants suivants :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement :	
Dépenses.....	538 671,46 €
Recettes	538 671,46 €
Section d'investissement :	
Dépenses	458 028,47 €
Recettes	458 028,47 €
Total du budget	996 699,93 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de Poche » permet aux adolescents de 16 ans effectifs à moins de 18 ans, d'effectuer des petits travaux de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Les modalités :

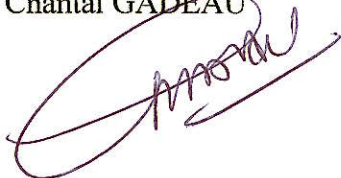
- Chaque mission a une durée d'1/2 journée, 3h30, comprenant une pause obligatoire de 30 minutes.
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler ce dispositif pendant les vacances d'avril et d'octobre 2026,
- Fixe le budget prévisionnel de cette action à 20 missions maximum soit 300 € pour l'année 2026,
- Prévoit la dépense à l'article 64138 « Primes et autres indemnités » du budget « commune ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECROU Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madem a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Vente d'un terrain pour un lotissement privé

Le Groupe PRIMALYS est un promoteur immobilier régional privé qui accompagne les collectivités dans leur politique d'aménagement urbain. Il met à disposition des logements locatifs à loyers modérés, en partenariat avec les opérateurs sociaux en répondant aux nouvelles exigences du ZAN (densification raisonnée et préservation des espaces naturels).

Après rencontres et discussions, il propose d'acquérir un terrain près du lotissement des Poètes d'environ 7 500 m² pour un montant de 80 000 € net vendeur avec rétrocession à la commune, après viabilisation, de deux terrains à bâtir d'environ 350 m², aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis d'aménager définitif purgé de tous recours pour 2 terrains à bâtir sur une enveloppe foncière d'environ 7 500 m²,
- Obtention d'un permis de construire définitif, purgé de tous recours pour 1 893 m² de surface de plancher minimum représentant environ 23 maisons,
- Signature d'un contrat de réservation dans le cadre d'une vente en bloc avec l'opérateur social Immobilière Atlantic Aménagement pour un prix minimum de 2 000€ HT/m² SHAB (surface habitable),
- Redécoupage avec un géomètre des parcelles AV 509 et AV 181 pour une surface d'environ 7 500 m², à la charge de l'acquéreur,
- Absence de zones humides (études de sols à la charge de l'acquéreur)
- Résultats d'études de sols normatifs à la charge de l'acquéreur,

- Résultats d'études de sols ne présentant pas de traces de pollution, à la charge de l'acquéreur,
- Accord pour se raccorder au réseau d'assainissement public,
- Non prescription de fouilles archéologiques
- Terrain libre de toute occupation et fermage.

Planning de l'opération :

- Signature d'une promesse de vente courant mars 2026,
- Dépôt d'un permis d'aménager au plus tard à la fin du mois de juin 2026,
- Dépôt d'un permis de construire 2 mois après l'obtention du permis d'aménager 2026,
- Signature d'un contrat de réservation pour la vente en bloc de 100% de l'opération en juillet 2027,
- Obtention d'un permis de construire après le délai légal d'instruction de 5 mois maximum,
- Purge des voies de recours (2 mois pour recours des tiers et 1 mois supplémentaire pour le délai de retrait administratif) plus 1 mois (délais postaux pour obtenir les certificats de non-recours et non-retrait),
- Signature de l'acte authentique avec la commune au plus tard en août 2027.

La Direction Générale des Finances Publiques -Pôle évaluation domaniale- a estimé la valeur vénale de la totalité de la parcelle AV 509, d'une superficie de 9 812 m², à 100 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% soit 90 000 €.

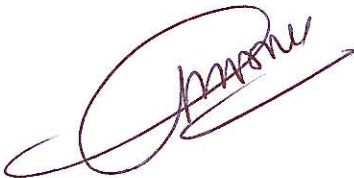
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la promesse de vente de ce terrain avec le groupe PRIMALYS aux conditions suspensives énoncées ci-dessus.

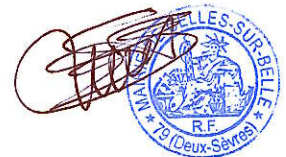
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20 /25.02.026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 19 février 2026

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, LABARRE Eric, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal,

Absents excusés

ROBIN Evelyne a donné pouvoir à GAZEAU Emmanuelle,
BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie,
DECROn Marie-Paule a donné pouvoir à BODIN Dominique,
DEMILLAC Madenn a donné pouvoir à TALON Mélina,
VETILLARD Gilles a donné pouvoir à LABARRE Eric,
BEDON Christine a donné pouvoir à LEON-HENRI Aurélie,
BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine.

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Dénomination d'une rue à Saint-Médard

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

A la demande des propriétaires des silos situés aux Guerches Pointues à Saint-Médard,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renommer la portion de la voie communale n° 1 (en vert sur le plan ci-dessous) de Saint-Médard à Montigné rejoignant la voie communale n° 10 dite chemin du Cassot et jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 2 dite chemin du Marronnier: « Rue des Silos »,
- Charge Madame le Maire d'en informer les riverains,
- Charge Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET